
LES NÉGOCIATIONS

Dans le cadre de l'entente qui pourrait être signée entre l'administration du collège et l'association étudiante, des négociations se font au sein d'un comité conçu à cet effet sur lequel siègent des représentants du collège ainsi que des délégué-es de l'association étudiante. Les représentants du collège sont généralement la directrice des services aux étudiant-e-s et à la communauté, ainsi qu'une conseillère à la vie étudiante. Du côté de la SOGÉÉCOM, les représentants sont la déléguée aux affaires internes et ses adjoints accompagnés de d'autres exécutant-e-s.

Les deux organisations sont loin d'avoir un fonctionnement similaire. La directrice des services aux étudiant-e-s et à la communauté détient un pouvoir décisionnel et une autonomie qui sont pratiquement inexistantes chez les délégué-e-s de la SOGÉÉCOM. Effectivement, par souci de démocratie directe, ces dernier-e-s ne font que défendre les décisions prises en assemblées générales et ne détiennent aucun pouvoir décisionnel à eux et elles seul-e-s : ils et elles ne font donc que rapporter l'information à l'assemblée générale. L'assemblée générale est souveraine et les exécutant-e-s sont redevables devant celle-ci puisqu'élus-e-s par celle-ci. Ce clivage organisationnel attise les tensions entre l'administration de Maisonneuve et la SOGÉÉCOM et justifie le besoin d'une entente asso-collège. Finalement, l'administration possède des ressources dangereuses à ses dispositions que les représentant-e-s de l'association étudiante n'ont pas, telle qu'une armée d'avocats travaillant sur l'entente. Il faut que l'administration comprenne que nous sommes nombreux et nombreuses à soutenir les revendications que nous avons adoptées à l'assemblée générale et que nous nous mobilisons pour les défendre. S'ils ont des avantages bureaucratiques, **nous avons la force du nombre.**

POUR SE FAIRE ENTENDRE!



METTONS FIN À LA MAUVAISE FOI



TOPO SUR L'ENTENTE ASSO-COLLÈGE

sog^{ee}com
www.sogecom.org

POINT DE RUPTURE

Dans la dernière décennie, la SOGÉÉCOM a davantage favorisé, suivant ses positions d'assemblée générale, un fonctionnement de *démocratie directe*, c'est-à-dire avec une structure où le pouvoir décisionnel est détenu par l'ensemble des étudiant-es. Avant ce changement de cap, les étudiant-es élu-es à la SOGÉÉCOM avaient tendance à prendre des décisions sans consulter l'assemblée générale. Ce système allant de pair avec le fonctionnement de l'administration du collège, qui ne consulte rarement les étudiant-es dans son mode de gestion, favorisait la bonne entente. D'emblée, ce fonctionnement faisait en sorte que l'administration pouvait faire porter la responsabilité et l'imputabilité des décisions de l'association étudiante aux élu-es, ce qui maintenait la mainmise de l'administration sur l'association étudiante.

Le fonctionnement adopté par l'association étudiante ces dernières années, où seule l'assemblée générale peut « prendre des décisions », changea la donne. Ne pouvant plus faire porter la responsabilité des mandats que sur les instances de la SOGÉÉCOM, l'administration voyait son pouvoir de « persuasion » diminuer.

Cette démocratisation de nos instances décisionnelles motiva donc l'administration à mettre fin à l'entente qui régissait ses rapports avec la SOGÉÉCOM : l'entente asso-collège. Dès lors, l'unique point de référence régissant nos rapports est la loi 32 (loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants). Beaucoup moins exhaustive et complète qu'une entente asso-collège, cette loi fixe uniquement les balises minimales permettant la survie de l'association étudiante. Toutefois, sans entente asso-collège, les faits et gestes de la SOGÉÉCOM doivent systématiquement être négociés avec la direction et l'accès aux locaux essentiels aux organismes et aux militant-es peut être restreint sans préavis.

UNE ENTENTE ASSO-COLLÈGE,

POUR QUOI FAIRE?

Une entente entre la SOGÉÉCOM et l'administration est donc primordiale pour la protection du pôle politique, culturel, artistique, ludique et social de Maisonneuve.

La SOGÉÉCOM fonctionne selon *un principe d'autogestion*; ce sont les étudiant-e-s qui prennent les décisions les concernant en assemblée générale, sans qu'une personne ou qu'un groupe restreint de personnes n'exerce davantage de poids. L'administration du collège fonctionnant de manière inverse, des tensions se font trop souvent sentir entre elle et l'association étudiante. La signature d'une entente -collège permet de fixer des balises pour les deux organisations. La SOGÉÉCOM met de l'avant des revendications suivant quatre axes.

1 L'association étudiante désire **s'autodéterminer**, c'est-à-dire obtenir la reconnaissance par l'administration de la légitimité de toutes les décisions prises en assemblée générale et de la souveraineté de la SOGÉÉCOM face aux règlements du collège que ce dernier tente de lui imposer.

2 La SOGÉÉCOM souhaite **garantir son droit matériel** afin de faciliter l'accès aux locaux, aux kiosques, à omnivox, et à l'affichage sans être limité par la politique d'affichage du collège. L'association étudiante souhaite assurer la démocratie directe et accroître l'accessibilité aux assemblées générales. Pour ce faire, elle demande à l'administration une banque d'heures de levée de cours nécessaires lors d'assemblées générales et d'assurer aux étudiant-e-s qu'ils ne subiront aucune pénalité liée à des obligations pédagogiques s'ils désirent assister à une assemblée générale.

3 La SOGÉÉCOM **revendique les locaux du village des organismes*** afin de combler les besoins de ses membres. Les étudiant-e-s devraient avoir un accès illimité à leurs locaux et devraient pouvoir s'autodéterminer à l'intérieur des ceux-ci sans que l'administration s'ingère dans le fonctionnement de leurs organismes.

4 La SOGÉÉCOM revendique que **les organismes aient le contrôle du budget qui leur est alloué par le collège**. Présentement, l'administration gère le budget de certains organismes par souci de rentabilité plutôt qu'en répondant aux besoins des étudiant-e-s. Le renforcement de l'autogestion de la SOGÉÉCOM passe par celui des organismes : c'est ce qui rend ce point si important.

À LA DÉFENSE DU VILLAGE DES ORGANISMES!

Une entente entre la SOGÉÉCOM et l'administration du collège semble particulièrement pertinente lorsqu'on connaît le désir de cette dernière de raser la section du deuxième étage entre le foyer et l'aile E correspondant au village des organismes. Le projet vise à remplacer le présent village des organismes par une extension de la cafétéria. C'est l'entièreté de l'aire commune partagée par les organismes qui serait touchée par ce changement. Il faudrait dès lors relocaliser la radio étudiante, le groupe écologique de Maisonneuve, Liaisonneuve, le journal le Trait d'union, le club de jeux de rôle et de stratégie, etc. Pour tous les organismes à qui on ne trouverait pas un local convenable suite à l'expansion de la cafétéria, ce pourrait être la fin de leurs activités...

Ce que l'administration ne semble pas réaliser, c'est que les divers locaux du village des organismes constituent des lieux propices pour dîner en tranquillité tout en favorisant les échanges et rencontres entre la communauté étudiante. La destruction de cet espace porterait un dur coup à la vie étudiante du Collège.

Ce projet est envisagé par le Collège depuis longtemps, mais ce n'est qu'aujourd'hui qu'il est sérieusement mis de l'avant. Une entente entre la SOGÉÉCOM et l'administration est donc primordiale pour la protection du pôle politique, culturel, artistique, ludique et social de Maisonneuve qu'est le village des organismes.

LA MOBILISATION
NE SE FAIT PAS SEULE!
COMITÉ DE
MOBILISATION
Tous les jeudi à 18h au local
de la SOGÉÉCOM (D-2610)